



## COMMISSION DE SUIVI DE SITE

### Société PPG France Manufacturing - Saultain

Lieu : Sous-préfecture de Valenciennes

Date : Le 6 juillet 2023

#### Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur QUENET, Sous-préfet de Valenciennes

Madame LANGRAND, Bureau des sécurités, Sous-préfecture de Valenciennes

Madame MOGUET, Sous-préfecture de Valenciennes

Monsieur MESSIER, DREAL Hauts-de-France

Monsieur DE GEEST, DDTM 59

#### Collège "Exploitant"

Monsieur BOUDEN, PPG, Directeur du site de Saultain

Madame BRUSS, PPG, Responsable HSE

Madame DURIEUX, PPG

#### Collège "Collectivités"

Monsieur SOIGNEUX, Mairie de Saultain

Monsieur VANESSE, Mairie de Curgies

#### Collège "Riverains"

Monsieur CLERFAYT, Président de la CSS

#### Personnes qualifiées

Commandant DUBUSSE, SDIS 59

#### Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN, S3PI

## **I.1 ORDRE DU JOUR**

I.	Introduction du Président de la CSS .....	3
II.	Bilan d'activités et environnemental de l'établissement PPG pour l'année 2022 (risques technologiques et risques chroniques) .....	3
III.	Questions et échanges .....	6

*La séance est ouverte à 9 heures 05.*

## **Introduction du Président de la CSS**

Monsieur CLERFAYT remercie la sous-préfecture de Valenciennes d'accueillir la réunion, ainsi que les participants pour leur présence.

Monsieur QUENET demande si ce sont bien quatre maisons qui sont situées à proximité du site PPG de Saultain et à ce titre concernées par les problématiques de sécurité afférentes.

Monsieur CLERFAYT confirme.

## **Bilan d'activités et environnemental de l'établissement PPG pour l'année 2022 (risques technologiques et risques chroniques)**

*Un diaporama est diffusé.*

Monsieur BOUDEN expose que le site PPG de Saultain fabrique des résines, des pâtes et de la peinture à destination de l'industrie, de l'automobile et du bâtiment. En 2022, il a produit 63 000 tonnes au total (en deçà de ses capacités en raison de la crise du COVID). Le site, qui emploie 225 personnes, est certifié IATF 16949, ISO 14001 et ISO 45001.

Monsieur QUENET demande quand est programmé l'arrêt maintenance du site.

Monsieur BOUDEN répond que la majorité des ateliers seront fermés à partir du 5 août, et ce pour deux semaines. Toutefois, des ateliers continueront de tourner pour les clients qui ne s'arrêtent pas. Enfin, une coupure électrique de trois jours est également planifiée.

Monsieur BOUDEN explique ensuite les processus industriels qui permettent de fabriquer les résines, les pâtes et les peintures.

Monsieur QUENET demande où sont stockés les produits dangereux.

Monsieur BOUDEN indique que les produits dangereux sont stockés dans des endroits répartis sur l'ensemble du site.

Monsieur QUENET demande quels en sont les risques principaux.

Madame BRUSS répond que les produits stockés sur le site représentent un risque d'incendie-explosion et de fumées toxiques, ainsi qu'un risque de pollution.

Madame BRUSS liste ensuite les investissements de PPG pour son site de Saultain en 2022, soit 2,2 millions d'euros consacrés à l'hygiène santé environnement notamment :

- remise en conformité de la ventilation dans l'atelier de mixing cell ;
- remise en conformité de la protection incendie et des racks de stockage dans un entrepôt de stockage ;
- remplacement des exutoires de fumées de ce même entrepôt.

Puis Madame BRUSS détaille les investissements prévus en 2023-2024 :

- mise en conformité de l'inertage (bâtiment résine, bacs de stockage et réacteurs) ;
- mise en conformité ATEX des équipements ;
- installation d'une station de big bags dans le bâtiment de fabrication des pâtes ;
- mise en conformité des sols antistatiques ;
- automatisation des process ;

- marquage des tuyauteries pour identifier les risques liés aux transferts de produits.

Enfin, Monsieur BOUDEN annonce que le site de Saultain a remporté un contrat pour fabriquer, pour des usines de batteries en France et en Allemagne, un revêtement diélectrique UV, une peinture permettant d'isoler les cellules des batteries : 300 tonnes seront fabriquées en 2024 puis 3 000 tonnes par an, pour un investissement de 2 millions d'euros.

Madame BRUSS aborde ensuite l'exercice POI qui s'est déroulé le 28 juin 2022 en interne et en heures ouvrées, avec une simulation d'incendie du parc de stockage M2. Les ESI (équipiers de seconde intervention) et le poste de commandement ont été sollicités notamment pour affiner l'interaction entre le terrain et le commandement, et pour tester les fiches réflexes qui ont été révisées.

Parmi les points positifs de l'exercice ont été relevés :

- la rapidité d'intervention des ESI ;
- la rapidité de l'inventaire des stocks malgré une simulation de coupure réseau ;
- la bonne utilisation des fiches réflexes.

En revanche, certaines opportunités d'amélioration ont été décelées :

- l'appréhension du chef de l'équipe d'intervention dont c'était la première mission sur le terrain, mais sa participation aux exercices devrait lever ce point ;
- des portes coupe-feu restées ouvertes après l'évacuation : un rappel a été effectué aux serre-files sur l'importance de fermer les portes ;
- l'orientation du vent, laquelle est à vérifier à T+0, et les prévisions à venir : le sujet a été intégré à la formation gestion de crise ;
- la non-différenciation entre les parcs M2.1 et M2.2 dans l'inventaire des stocks : l'adressage des produits précise désormais à quel sous-parc ils appartiennent ;
- la sirène POI pas toujours audible : des sirènes ont été ajoutées.

Au sujet des indicateurs, Madame BRUSS recense 10 premiers soins et 1 accident I&I (classification interne à PPG : il s'agit ici d'une fracture du coude). Elle relève également 11 déversements accidentels non reportables (selon PPG, une petite quantité qui n'a pas besoin d'être signalée) et 1 déversement accidentel reportable. Enfin, un départ de feu est survenu lors d'un nettoyage du sol sous un réacteur, rapidement maîtrisé par un ESI.

Concernant le bilan environnemental, la consommation d'eau de ville et d'eau de forage a respecté les seuils de l'arrêté préfectoral d'autorisation en 2022, en tenant compte de la réduction de 10 % de la consommation d'eau de ville imposée par l'arrêté préfectoral relatif au plan sécheresse. Cependant, la consommation d'eau de forage est en légère hausse à cause du nettoyage de la piscine (à effectuer tous les trois ans) et d'une fuite sur le réseau. En revanche, la consommation d'eau de ville est en baisse par rapport à 2020 et 2021.

Monsieur MESSIER rappelle qu'un nouvel arrêté préfectoral sécheresse est en vigueur depuis le 19 juin 2023.

Madame BRUSS précise que l'entreprise s'attache toujours à respecter le seuil des plans sécheresse, même hors période de sécheresse.

Monsieur MESSIER conseille de procéder au nettoyage de la piscine durant les arrêts programmés en hiver plutôt qu'en été, ou de réutiliser l'eau pour éviter un nouveau prélèvement.

Madame BRUSS indique qu'une partie de l'eau a effectivement pu être récupérée lors du nettoyage effectué durant l'été 2022.

Madame BRUSS rapporte qu'en 2022, 29 293 m<sup>3</sup> d'eau traitée ont été rejetés et qu'aucun dépassement n'a été observé sur les paramètres de l'arrêté préfectoral. Quant aux rejets atmosphériques, 1 non-conformité relative à la vitesse d'éjection d'une chaudière a été décelée.

Madame BRUSS précise néanmoins que les émissaires des rejets atmosphériques font l'objet d'un important travail depuis des années : ainsi, un plan d'action de remise en conformité des émissaires est en cours de chiffrage tandis qu'un arrêté préfectoral complémentaire a été émis le 5 décembre 2022.

Monsieur MESSIER précise que suite à l'évolution des installations de l'usine, les dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 22 mars 2007 ne sont plus adaptées au terrain, ce qui nécessite son actualisation : l'objectif de l'arrêté préfectoral complémentaire susvisé est donc de reprendre intégralement le sujet notamment en réalisant un inventaire des émissaires des rejets atmosphériques et des substances rejetées en vue de la mise à jour de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Madame BRUSS annonce ensuite que la destruction des déchets a représenté un coût de 600 000 euros, avant de signaler que deux dépassements de légionelle ont été détectés dans les tours aéroréfrigérantes :

- la première dans la tour basse température, car il n'y a pas d'approvisionnement de chlore le week-end : une fiche de remplissage a été mise en place pour s'assurer que le produit soit en stock le week-end ;
- la seconde sur la tour haute température, à cause du désamorçage de la pompe doseuse : il a été demandé au traiteur d'eau de réaliser le préventif annuel des pompes doseuses plus tôt que prévu initialement.

Concernant la sécurité des process, 140 managements du changement ont été rédigés pour s'assurer que les nouveaux produits, équipements et procédures ne génèrent aucun risque, tandis que 2 000 bons de maintenance ont été émis. De plus, une étude de risque sur un réacteur a été menée, aboutissant à 37 recommandations relatives à des risques 3 (le risque 3 impose à l'entreprise de clôturer les actions sous deux ans).

Madame BRUSS mentionne enfin les interactions du site avec les autorités :

- une inspection des eaux souterraines et retombées atmosphériques a été réalisée par la DREAL qui a émis deux observations ;
- une inspection de la DREAL sur la défense incendie et le stockage de liquides inflammables, aboutissant à une mise en demeure pour le remplacement des têtes de sprinkler (mise en conformité réalisée depuis) et à 11 observations sur le POI (observations traitées) ;
- l'arrêté préfectoral complémentaire du 5 décembre 2022 sur les rejets atmosphériques ;
- un contrôle inopiné légionelle ;
- la remise du bilan annuel légionelle ;
- la remise du bilan annuel du système de gestion de la sécurité ;
- la collaboration avec le SDIS pour préparer l'exercice POI.

Monsieur MESSIER ajoute que deux contrôles inopinés sur les rejets atmosphériques et dans l'eau ont été effectués dont les résultats se sont révélés satisfaisants.

## Questions et échanges

Monsieur SOIGNEUX annonce son intention de renouveler la communication sur la sirène interne auprès des habitants, car les nouveaux arrivants dans sa commune ne sont pas informés de son mode de fonctionnement.

Mme BASQUIN rappelle que le renouvellement de la communication est à réaliser en 2024 et que le S3PI met à disposition des supports de communication.

Monsieur SOIGNEUX souligne ensuite la bonne communication de PPG avec la mairie, qui permet à cette dernière de répondre aux interrogations des citoyens, notamment durant les exercices du site.

Le commandant DUBUSSE rappelle que PPG représente le plus grand volume de secours en cas d'incendie et se montre satisfait des actions menées depuis l'arrivée de Madame BRUSS, en particulier la révision des scénarios POI et la mise en autonomie du parc M2 qui était le principal point de vigilance. Il annonce par ailleurs un projet de formation commune SDIS et PPG sur le risque industriel qui se tiendrait sur le site de Saultain.

Monsieur MESSIER rappelle que de par ses activités, et notamment son classement Seveso seuil haut, PPG fait partie des établissements prioritaires nationaux. A ce titre, le plan pluriannuel de contrôles des ICPE prévoit que des inspections de l'établissement soient réalisées par la DREAL au minimum deux fois par an. Une fois sur les risques accidentels et autre une fois sur les risques chroniques.

Ces inspections portent sur les actions thématiques annuelles nationales et/ou régionales.

Monsieur QUENET conclut en soulignant la réactivité de PPG ainsi que la collaboration fructueuse entre le site, les riverains et les communes.

*La séance est levée à 10 heures.*

Le Président de la CSS

Olivier CLERFAYT

